

90

Commission permanente
Séance du 4 décembre 2023



Rapporteur : M. PICHOT

48917

18 - Environnement

Soutien aux projets de structures de lutte contre la précarité alimentaire

Le lundi 04 décembre 2023 à 14h17, les membres du Conseil départemental, régulièrement convoqués par M. CHENUT, Président, se sont réunis dans les locaux de l'Assemblée départementale, sous la présidence de Mme COURTEILLE.

Au moment du vote de la présente délibération,

Etaient présents : Mme ABADIE, Mme BIARD, Mme BILLARD, M. BOHANNE, M. BOURGEAUX, Mme BRUN, M. COULOMBEL, Mme COURTEILLE, Mme COURTIGNÉ, M. DE GOUVION SAINT-CYR, M. DELAUNAY, M. DÉNÈS, Mme DUGUÉPÉROUX-HONORÉ, Mme FAILLÉ, M. GUÉRET, Mme GUIBLIN, M. GUIDONI, M. HOUILLOT, M. LAPAUSE, Mme LARUE, Mme LE FRÈNE, M. LE GUENNEC, M. LE MOAL, Mme LEMONNE, M. LENFANT, M. LEPRETRE, Mme MAINGUET-GRALL, M. MARCHAND, M. MARTIN, M. MARTINS, Mme MESTRIES, M. MORAZIN, Mme MORICE, Mme MOTEL, M. PERRIN, M. PICHOT, Mme QUILAN, Mme ROCHE, Mme ROGER-MOIGNEU, Mme ROUSSET, Mme ROUX, Mme SALIOT, M. SALMON, M. SOHIER, M. SOULABAILLE, Mme TOUTANT

Absents et pouvoirs : Mme BOUTON (pouvoir donné à M. GUÉRET), M. CHENUT (pouvoir donné à Mme COURTEILLE), Mme FÉRET (pouvoir donné à M. LEPRETRE), M. HERVÉ (pouvoir donné à Mme ROUSSET), Mme KOMOKOLI-NAKOAFIO (pouvoir donné à M. MORAZIN), Mme MERCIER (pouvoir donné à M. HOUILLOT), M. PAUTREL (pouvoir donné à Mme BIARD), M. SORIEUX (pouvoir donné à Mme MORICE)

Après épuisement de l'ordre du jour, la séance a été levée à 16h40.

La Commission permanente

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L. 3211-1 ;

Vu la délibération du Conseil départemental en date du 10 février 2023 relatif au budget primitif ;

Vu la délibération du Conseil départemental en date du 17 novembre 2022 relatif au plan alimentaire territorial ;

Exposé :

Les conséquences des crises de 2022 et 2023 ont rappelé la vulnérabilité du système alimentaire. Ces crises ont aussi démontré que les plus fragiles sont les plus durement touché.es dans ces circonstances. Le renforcement de la résilience alimentaire, c'est-à-dire la capacité à s'adapter à un changement profond de notre environnement, est un enjeu prioritaire qui doit mobiliser toute la société et à toute échelle.

Conformément aux orientations du plan alimentaire territorial adopté en novembre 2022, le Département souhaite accompagner le changement des pratiques alimentaires notamment auprès des publics fragiles. En lien avec un appel à projets décliné au niveau régional du programme national « Mieux manger pour tous », le Département est sollicité pour soutenir 2 structures d'aide alimentaire.

Ce soutien vise à renforcer le lien entre les producteur.rices locaux.ales qui subissent une baisse globale de la consommation et des associations d'aide alimentaire, partenaires du Département auprès des personnes vulnérables. Les actions portent sur l'amélioration de la qualité nutritionnelle et gustative de l'approvisionnement par une collecte plus rapprochée auprès des agriculteur.rices locaux.ales, et sur le développement de la participation et l'accompagnement des personnes vulnérables. Ces projets ont été examinés en transversalité avec la Direction de lutte contre les exclusions.

La banque alimentaire de Rennes porte la mise en place sur le territoire bretilien (banques alimentaires de Rennes et de Saint-Malo) de la solution numérique « Proxidon » pour capter et répartir l'offre provenant de producteur.rices locaux.ales, de commerçant.es, de cuisines centrales et d'entreprises agro-alimentaires. L'ajustement par rapport notamment à l'offre de produits agricoles est souvent aléatoire, dépendante des conditions climatiques. Cet outil numérique permet une meilleure connaissance de l'offre de produits et une plus grande réactivité garantissant une meilleure qualité (fraicheur, conservation des produits). La solution sera ensuite déployée sur le territoire breton.

L'association « Vers un réseau d'achat en commun » est basée à Rennes. L'association souhaite accompagner l'évolution des pratiques alimentaires des publics vulnérables des quartiers prioritaires de Rennes. Des groupements d'achats de produits locaux de qualité en circuits courts seront développés. Un parcours d'ateliers sera déployé pour ces publics afin de travailler un accompagnement tremplin dans l'évolution de leurs pratiques alimentaires : visites de producteur.rices locaux.ales, ateliers nutrition santé, ateliers cuisine, confection de recettes à base de produits bruts et frais proposés dans les groupements d'achats.

Les crédits font l'objet d'une affectation en fonctionnement sur l'AE 2023 ALIMF001- imputation 65 738 6574.

Décide :

- d'attribuer des subventions pour un montant total de 35 000 euros au profit des bénéficiaires ci-dessous, conformément au tableau joint en annexe :

- . 20 000 euros à la banque alimentaire de Rennes pour le déploiement de la solution numérique « Proxidon » sur le département d'Ille-et-Vilaine ;
- . 15 000 euros à l'association « Vers un réseau d'achat en commun » pour le développement de groupements d'achats de produits locaux et de qualité à destination

de publics vulnérables ;

- d'approuver les termes de la convention à conclure entre le Département d'Ille-et-Vilaine et les structures banque alimentaire de Rennes pour la solution numérique « Proxidon » et « Vers un réseau d'achat en commun » pour le développement de groupements d'achats de produits locaux et de qualité, jointe en annexe ;

- d'autoriser le Président ou son représentant à signer les conventions.

Vote :

Pour : 54

Contre : 0

Abstentions : 0

En conséquence, la délibération est **adoptée à l'unanimité.**

Transmis en Préfecture le : 5 décembre 2023

ID : CP20232046

Pour extrait conforme